



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat Général

**Direction générale des
ressources humaines**

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

**CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

CONCOURS INTERNE ET CAER

SECTION SCIENCES MEDICO SOCIALES

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Sommaire

Composition du jury	Page 3
Renseignements statistiques	Page 4
Epreuve d'admissibilité	Page 5
Epreuves d'admission	Page 7
Conclusion générale	Page 10
Annexes : sujets d'admission	Page 12

COMPOSITION DU JURY

Présidente : Françoise Guillet – IGEN

Vices présidentes : Renée Gasquet – IA-IPR Académie de Toulouse
Sonia Capra – IA-IPR Académie de Versailles

Secrétaire Générale : Martine Lemoine – IA/IPR Académie de Créteil

Membres du jury :

Nom Prénom	Académie
ALBAUT Sophie	TOULOUSE
AUDOUS Gervaise (admissibilité)	ORLEANS-TOURS
FRAU Valérie	DIJON
BOUDES Martine	BORDEAUX
GIVAUDAND Danielle	MONTPELLIER
GOMEL Frédéric IA IPR	CAEN
GOUBANT Isabelle	POITIERS
GRANDJEAN Delphine	CRETEIL
GRANGE Sylvie	TOULOUSE
HEURTEAU Audrey	NICE
JOURDE Sophie	CRETIEL
LECHAT Laurence	NANTES
LEROY Véronique	VERSAILLES
MAILLARD Christophe IA IPR	CLERMONT
MONTOURCY Gisèle	POITIERS
PARRIAT-SIVRE Marie-Christine IA IPR	NANCY-METZ
PICARD Jean Michel	DIJON

1) RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Concours : CAPET interne

Nombre de candidats inscrits	256
Nombre de candidats présents et non éliminés	101 (39,5% des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	42 (41,6% des présents)
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	42
Nombre de candidats proposés pour l'admission	15
Rappel : Nombre de postes	15
Epreuve d'admissibilité	
- Note la meilleure	19,60/20
- Moyenne des notes des candidats admissibles	13,45 /20
- Barre d'admissibilité	10,10 /20
Epreuve d'admission	
- Note la meilleure	16,50/20
- Moyenne des notes des candidats admis	11,90 /20

Concours : CAER (concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés)

Nombre de candidats inscrits	88
Nombre de candidats présents et non éliminés	44 (50 % des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	30 (68,2 % des présents)
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	30
Nombre de candidats proposés pour l'admission	17
Rappel : Nombre de postes	17
Epreuve d'admissibilité	
- Note la meilleure	19,60/20
- Moyenne des notes des candidats admissibles	13,63/20
- Barre d'admissibilité	9,90/20
Epreuve d'admission	
- Note la meilleure	18,00/20
- Moyenne des notes des candidats admis	13,73/20

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE : RAPPORT DE L'ÉPREUVE

a) Observations

De façon générale, le jury a noté de grandes disparités dans les dossiers RAEP transmis par les candidats ; d'excellents dossiers côtoient des dossiers ne correspondant pas à la nature de l'épreuve.

Dans ces dossiers, le jury a apprécié que, lors de la présentation du parcours, le candidat mette en évidence les compétences développées pouvant être réinvesties dans la fonction d'enseignant et fasse le lien avec la discipline STMS.

Un CV comportant un listing d'expériences uniquement descriptif et sans mise en valeur de compétences transposables dans la fonction d'enseignant ne peut convenir. De même, le manque de précision sur les diplômes et formations nuit parfois à la compréhension du parcours et à sa valorisation.

Concernant l'activité pédagogique présentée, il est souhaitable qu'elle ait été réalisée dans les niveaux d'enseignement de la discipline du concours (ST2S, ESF, SP3S, IMRT) car il se révèle souvent très délicat de mettre en évidence une démarche pédagogique et didactique de STMS en lycée technologique ou en formation post baccalauréat lorsqu'aucune transposition n'est proposée comme ce fut le cas dans certains dossiers développant des applications en mathématiques, biologie, hygiène...

Quelle que soit l'activité pédagogique développée, le jury a particulièrement déploré :

- une démarche pédagogique inadaptée : prédominance du magistral, objectifs trop ambitieux, peu réalistes... ;
- un manque de rigueur et de structuration : manque de référence au programme, recopiage du référentiel, absence d'objectifs ;
- une abondance de concepts psychopédagogiques non maîtrisés ou non réinvestis dans la démarche pédagogique présentée ;
- un défaut d'analyse de la situation pédagogique présentée ;
- une absence de prise en compte de la diversité des élèves ;
- des difficultés à exploiter et à donner un sens aux évaluations voire l'absence d'évaluation ;
- des documents pédagogiques absents ou sans rapport avec l'activité décrite.

Si la plupart des dossiers ont été correctement réalisés :

- respect des consignes ;
- présence d'un sommaire, d'une pagination ;
- dossier structuré avec un fil conducteur cohérent ;
- pertinence du choix des annexes et leur qualité ;
- clarté de la rédaction ;

d'autres se sont révélés défailants :

- fautes d'orthographe et de syntaxe ;
- manque de structuration.

Conseils aux candidats

Le jury rappelle que les épreuves du concours interne du CAPET ont été définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des

concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique paru au journal officiel du 6 janvier 2010 et complété par l'arrêté du 27 avril 2011. Par ailleurs, afin de préciser aux candidats les limites de l'expertise disciplinaire attendue, il est rappelé aux candidats que le programme, identique à celui du CAPET externe, est consultable dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale - spécial n°7 du 08 juillet 2010.

Le texte précise que la deuxième partie du dossier doit être authentifiée par le chef d'établissement. Cette authentification ne peut être une appréciation des qualités pédagogiques du candidat.

Le texte précise les éléments composant le dossier ; tout autre document doit être exclu.

Si le candidat n'enseigne pas dans la discipline STMS, il est fortement encouragé à rencontrer une équipe pédagogique de STMS, à assister à une séance pédagogique, à en expérimenter une.

En aucun cas il ne peut reproduire, sans appropriation personnelle, une séance pédagogique construite et mise en œuvre par un autre. Il doit au contraire veiller à mettre en valeur sa construction personnelle.

Si l'activité n'est pas directement conduite dans la filière technologique STMS, le candidat doit montrer le transfert possible de la pratique décrite.

Les sources présentées doivent être fiables, précises, pertinentes et actualisées.

ÉPREUVE D'ADMISSION : RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Observations

Les candidats ont travaillé sur 3 sujets différents (textes en annexe)

- 1^{er} jour : la politique d'aménagement du territoire et de la ville en lien avec le référentiel de BTS ESF 2^{ème} année ;
- 2^{ème} jour : l'action humanitaire en enseignement d'exploration « Santé et social » en classe de seconde ;
- 3^{ème} jour : la famille en lien avec le référentiel de BTS ESF.

Rappel L'épreuve se déroule en deux temps :

La préparation de l'épreuve dure 5 heures pendant lesquelles les candidats :

- s'approprient le sujet ;
- réalisent les travaux pratiques correspondant à la compétence liée à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ; au cours de leur activité pratique, les candidats sont observés par les membres du jury ;
- préparent la séquence de formation en lien avec les travaux pratiques et une séance détaillée ;
- préparent l'exposé.

L'oral face aux membres du jury dure 1 heure ; il est composé de deux parties :
un exposé de 30 minutes et un entretien avec le jury de 30 minutes.

L'exposé, structuré et argumenté, a pour objectif :

- d'expliciter la démarche méthodologique mise en œuvre lors des travaux pratiques et de mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations ;
- de décrire une séquence de formation ;
- de présenter de façon détaillée une des séances constitutive de la séquence.

L'entretien avec le jury permet plus particulièrement au candidat :

- de préciser certains points de sa présentation
- d'expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Les productions réalisées dans le cadre des travaux pratiques sont relevées par le jury et peuvent être utilisées lors de l'entretien.

Au cours de cet entretien, des questions portant sur le RAEP peuvent être posées.

Pour certains candidats, le jury a apprécié :

- l'approche réaliste et concrète du métier d'enseignant ;
- la logique des contenus de formation exposés ;
- l'approche concrète des travaux proposés aux élèves ;
- la capacité à l'autoévaluation et à l'analyse ;
- l'approche transversale et interdisciplinaire des contenus de formation ;
- la capacité à proposer des séquences et/ou séances innovantes ;
- les qualités d'écoute et l'aptitude au dialogue ;

- la qualité et la pertinence de certaines productions.

Pour d'autres candidats, le jury a regretté :

- une maîtrise insuffisante des objectifs de l'enseignement d'exploration, des finalités du baccalauréat ST2S et/ou des compétences professionnelles attendues chez les techniciens supérieurs en ESF ;
- une organisation de séquence qui ne prenait pas en compte les contraintes de la formation correspondante (TD, TP, cours) et ses différentes dimensions (activités du professeur, activités des élèves, justifications, supports, évaluations, traces écrites, gestion du temps...) ;
- des constructions de séquences et séances imprécises, voire irréalisables devant des élèves ou étudiants ;
- une mauvaise interprétation des consignes de travail ;
- des exposés trop courts, non structurés et sans réelle argumentation.

Conseils aux candidats

Pour cette épreuve, le jury a évalué à la fois les qualités pédagogiques, les connaissances scientifiques et techniques relatives au sujet proposé et les savoirs faire du candidat.

Il est donc indispensable pour le candidat, de connaître les programmes et référentiels des enseignements qui peuvent être confiés à un professeur de sciences et techniques médico-sociales (enseignement d'exploration « Santé et social » en classe de seconde, enseignement de sciences et techniques sanitaires et sociales en cycle terminal de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social, divers enseignements des Brevets de Techniciens Supérieurs en Économie Sociale Familiale et en Services et Prestations dans les Secteurs de la Santé et du Social), et leurs spécificités tant au niveau des connaissances que des démarches pédagogiques. En effet, si ces programmes et référentiels sont à disposition des candidats lors de la préparation de la leçon, il est indispensable que les candidats ne les découvrent pas le jour de l'épreuve.

Il est également recommandé que le candidat sache se situer dans l'ensemble du système éducatif (politiques d'orientation, enjeux des réformes de l'Education Nationale, socle commun de connaissances...).

Lors de l'exposé :

- il est nécessaire d'élaborer une introduction, un développement structuré et une conclusion ;
- la démarche méthodologique adoptée pour l'élaboration des travaux pratiques demandés lors de l'épreuve doit être présentée ;
- une démarche argumentée est attendue pour l'élaboration de la séquence et de la séance présentées ;
- le candidat peut s'appuyer sur ses notes, mais il est recommandé de s'en détacher au maximum ;
- la durée de l'exposé doit être la plus proche possible du temps imparti.

Au cours de l'entretien, le jury recherche la capacité du candidat à :

- préciser certains points de l'exposé ;
- expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique.
- analyser, au regard des interrogations et propositions du jury, sa prestation

Comme précisé dans l'arrêté du 27 avril 2011, dix minutes maximum ont été réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP.

Eléments de corrigé

Pour le sujet n° 1, il s'agissait de :

- réaliser un document synthétique présentant les bases documentaires et les sites ressources concernant les politiques de la ville ;
- concevoir et organiser une séquence en section de technicien supérieur ESF 2^{ème} année relative au module 4 « Travail en partenariat institutionnel et interinstitutionnel » et plus particulièrement sur la politique de la ville ;
- présenter une séance pédagogique relative à cette séquence.

Pour le sujet n°2, il s'agissait de :

- réaliser une présentation synthétique de la situation des populations de la Corne d'Afrique et les actions humanitaires menées par les organisations non gouvernementales (ONG) ;
- concevoir et organiser une séquence en classe de seconde en enseignement d'exploration « Santé et social », et plus particulièrement sur le thème d'étude « Action humanitaire » ;
- présenter une séance pédagogique constitutive de cette séquence.

Pour le sujet n°3, il s'agissait de :

- réaliser un document récapitulatif des intervenants susceptibles d'être sollicités dans le cadre de l'étude relative à la famille ;
- concevoir et organiser une séquence en section de technicien supérieur ESF relative au module 2 « Animation-formation » et plus particulièrement sur la « Connaissances des publics » ;
- présenter une séance pédagogique constitutive de cette séquence.

Pour chacun de ces sujets, il était essentiel d'établir le lien entre la réalisation demandée en travaux pratiques et la séquence et/ou séance présentée. Dans le cadre de ces travaux, les candidats devaient savoir maîtriser les logiciels de base mis à leur disposition (suite bureautique, traitement d'enquête) et effectuer des investigations sur internet.

CONCLUSION GENERALE

Le jury félicite les candidats admis au CAPET et au CAER.

Comme les années précédentes, on constate une diminution du nombre des candidats présents aux épreuves d'admissibilité, par rapport au nombre des candidats inscrits.

Pour l'épreuve d'admissibilité, il existe une très grande disparité dans les dossiers RAEP transmis. Si ce concours ne peut être exclusivement réservé aux candidats ayant une expérience d'enseignement en STMS, il est cependant indispensable que les candidats aient pris connaissance de la diversité des enseignements auxquels ils seront confrontés ainsi que des caractéristiques des élèves et étudiants des sections concernées.

Les résultats de l'épreuve d'admission sont encourageants. L'expérience d'enseignement et une préparation sérieuse et rigoureuse ont conduit un grand nombre de candidats à un bon degré de connaissances des programmes et des pratiques pédagogiques et une analyse pertinente de ces pratiques.

Il semble au jury à nouveau important de préciser qu'un candidat au concours de recrutement des professeurs de sciences et techniques médico-sociales doit avoir une réelle maîtrise du champ disciplinaire et de sa didactique, lui permettant d'aborder les problématiques sous les aspects scientifique, économique, sociologique et juridique.

Les candidats admis ont révélé des compétences attendues chez les enseignants : analyse et exploitation pertinente des documents, présentation synthétique, rigoureuse et convaincante des argumentations, maîtrise des contenus et enfin qualités d'écoute et de communication certaines.

Le jury a apprécié les prestations de ces candidats qu'il se réjouit de retrouver comme collègues.

Le jury tient à remercier, Madame le Proviseur, Madame le Proviseur adjoint, Monsieur le chef de travaux et les personnels du lycée Chenevières Malézieux de Paris pour l'accueil et l'aide efficace apportés dans la mise en place de ce concours qui a pu se dérouler dans d'excellentes conditions.

ANNEXES : SUJETS D'ADMISSION

SESSION 2012
CAPET INTERNE SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO- SOCIALES
Epreuve pratique d'admission
Leçon portant sur les programmes des lycées
et des classes post-baccalauréat

DUREE DE L'EPREUVE :

- Travaux pratiques : 4 heures.
- Préparation de l'exposé : 1 heure.
- Exposé : 30 minutes.
- Entretien : 30 minutes.
- Coefficient : 2

ORGANISATION DETAILLEE DE L'EPREUVE

Vous disposez de :

1h en salle de préparation pour :

- Vous approprier le sujet : conception et organisation d'une séquence de formation
- Préparer les travaux pratiques correspondant à la compétence liée à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (tic).

1h30 minutes en salle de TP multimédia pour :

- Réaliser les investigations et les analyses relatives au sujet

1H30 en salle de préparation pour :

- Finaliser votre activité de travaux pratiques
- Envisager la préparation de la séquence de formation en lien avec l'une des activités pratiques et détailler une des séances

1H en salle de préparation pour :

- Préparer votre exposé oral

1H devant le jury pour un exposé et un entretien

Durant l'exposé de 30 minutes, vous :

- Explicitez votre démarche méthodologique ;
- Mettrez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques
- Décrivez la séquence de formation élaborée et présenterez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence

Durant l'entretien de 30 minutes, vous serez conduit plus particulièrement à :

- Préciser certains points de votre présentation
- Expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique.

CONCEPTION ET ORGANISATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION

Vous enseignez en Section de Technicien Supérieur Economie Sociale Familiale (BTS ESF) 2ème année, le module 4 intitulé « Travail en partenariat, institutionnel et interinstitutionnel ». Vous vous situez dans la partie « les politiques sociales » (4.1.4) et plus particulièrement dans la politique d'aménagement du territoire et de la ville.

En prenant appui sur les investigations et analyses effectuées au cours des travaux pratiques, vous préparez une séquence de formation sur la politique d'aménagement du territoire et de la ville en France. Cette séquence vise à permettre aux étudiants d'identifier les difficultés rencontrées par la population vivant dans des quartiers défavorisés (sensibles) et de faire le lien avec les dispositifs mis en place pour y répondre.

Vous présenterez :

- **la séquence de formation dans son ensemble**
- **de manière détaillée, une des séances de formation constitutive de la séquence.**

TRAVAUX PRATIQUES

En qualité d'enseignant en section de Technicien Supérieur en Economie sociale familiale (BTS ESF) 2ème année, vous recherchez les bases documentaires et les sites ressources concernant la politique de la ville.

Vous réalisez un document synthétique présentant les résultats de votre recherche.
Votre production sera imprimée.

Annexe :

Ministère de la ville. *Qu'est ce que la politique de la ville ?* Site ville.gouv.fr.

<http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel-de-la-politique-de-la> (consulté le 10 février 2012)

Annexe :

Qu'est-ce que la politique de la ville ?

(mis à jour le 24/10/2011)

La politique de la ville désigne la politique mise en place par les pouvoirs publics afin de revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires.

Introduction

L'enjeu : réduire les inégalités territoriales et agir pour les quartiers en difficulté. De nombreux quartiers d'habitat social sont aujourd'hui au cœur de la « crise des banlieues ». Ces « cités hors de la ville » regroupent plus de 5 millions d'habitants. L'accumulation de leurs difficultés - sociales, économiques et environnementales - met en cause la cohésion sociale de notre pays.

C'est pour les aider à trouver toute leur place dans leurs agglomérations que la « politique de la ville » a été mise en place.

Près de 2 200 quartiers sont concernés, dont 751 zones urbaines sensibles.

Trente ans de politique de la ville... Cette politique a été initiée en France il y a une trentaine d'années, alors que le « problème des banlieues » émergeait. Dès le début des années 1970, les pouvoirs publics prennent conscience des difficultés des « grands ensembles » d'habitat social : en 1973, la circulaire « Guichard » limite la construction d'ensembles de plus de 2 000 logements, et en 1977, le rapport « Peyrefitte » sur la violence est publié.

Agir sur tous les leviers

Pour répondre au cumul de difficultés qui touchent ces territoires, cette politique recouvre une grande diversité d'interventions qui complètent les autres politiques publiques (éducation, logement, action sociale...). Car, en la matière, aucun acteur public ou para public ne peut agir seul avec une pleine efficacité.

La politique envers les quartiers défavorisés requiert l'appui de tous les acteurs concernés pour agir sur tous les leviers à la fois : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé...

Avec d'autres ministères Ses principales orientations se décident, depuis 1988, au sein du Comité interministériel des villes (CIV). Présidée par le Premier ministre, cette instance gouvernementale arrête les programmes et en répartit les moyens.

L'action interministérielle est destinée à favoriser la prise en compte, par chacun des ministères concernés, de la spécificité des quartiers sensibles, dans leurs politiques et leurs moyens budgétaires.

Depuis la mise en place de la Lof (loi organique relative aux lois de finances), la politique de la ville dispose d'un « document de politique transversale » (DPT) qui recense l'ensemble des programmes et des moyens des autres ministères et qui concourent à cette politique.

Sur la base de contrats avec les collectivités...

La politique de la ville est mise en œuvre par les collectivités territoriales. Les préfets passent des contrats avec les maires ou les présidents d'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) qui définissent un projet de développement pour chaque quartier.

Signés pour une durée de trois ans renouvelable, ces contrats - baptisés « contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) - programment des actions précises dans cinq champs prioritaires :

- ▶ habitat et cadre de vie ;
- ▶ emploi et développement économique ;
- ▶ éducation ;
- ▶ citoyenneté et prévention de la délinquance ;
- ▶ santé.

La politique de la ville repose aussi plus largement sur la mobilisation des organismes publics, bailleurs sociaux, caisses d'allocations familiales, associations, monde économique... et sur la participation des habitants de ces quartiers.

... sur des territoires prioritaires

Les interventions sont ciblées sur les territoires les plus en difficulté repérés grâce à des indicateurs économiques et sociaux et un certain nombre de caractéristiques récurrentes : présence quasi exclusive d'habitat social ou d'habitat dégradé, enclavement physique... La liste, établie en 1996, des 751 zones urbaines sensibles (ZUS) sert encore aujourd'hui de référence ; d'autres quartiers prioritaires y ont été ajoutés par la suite, notamment dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) et des nouveaux contrats urbains de cohésion sociale (Cucs).

Source : site du Ministère de la ville.

<http://www.ville.gouv.fr/?l-essentiel-de-la-politique-de-la-ville> (consulté le 10 février 2012)

SESSION 2012

CAPET INTERNE SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO- SOCIALES

Epreuve pratique d'admission

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat

DUREE DE L'EPREUVE :

- Travaux pratiques : 4 heures.
- Préparation de l'exposé : 1 heure.
- Exposé : 30 minutes.
- Entretien : 30 minutes.
- Coefficient : 2

ORGANISATION DETAILLEE DE L'EPREUVE

Vous disposez de :

1h en salle de préparation pour :

- Vous approprier le sujet : conception et organisation d'une séquence de formation
- Préparer les travaux pratiques correspondant à la compétence liée à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (tic).

1h30 minutes en salle de TP multimédia pour :

- Réaliser les investigations et les analyses relatives au sujet

1H30 en salle de préparation pour :

- Finaliser votre activité de travaux pratiques
- Envisager la préparation de la séquence de formation en lien avec l'une des activités pratiques et détailler une des séances

1H en salle de préparation pour :

- Préparer votre exposé oral

1H devant le jury pour un exposé et un entretien

Durant l'exposé de 30 minutes, vous :

- Expliciterez votre démarche méthodologique ;
- Mettrez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques
- Décrirez la séquence de formation élaborée et présenterez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence

Durant l'entretien de 30 minutes, vous serez conduit plus particulièrement à :

- Préciser certains points de votre présentation
- Expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique.

CONCEPTION ET ORGANISATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION

Enseignant de Sciences et Techniques Médico-Sociales, vous intervenez en classe de seconde en enseignement d'exploration « Santé et social ».

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous allez effectuer au cours des travaux pratiques.

La séquence se situe dans le thème d'étude « Action humanitaire » Elle sera construite autour du questionnement : quelle aide humanitaire en direction de la population de la Corne de l'Afrique ?

Vous présenterez :

- **la séquence de formation dans son ensemble,**
- **de manière détaillée, une des séances de formation constitutive de la séquence.**

TRAVAUX PRATIQUES

Depuis sa création, en 1992, le service responsable de l'aide humanitaire de la Commission Européenne (ECHO) a pour mandat de porter assistance et secours aux victimes de catastrophes naturelles ou de conflits en dehors des frontières de l'Union européenne. L'aide est fournie, par ses partenaires, directement aux victimes, indépendamment de leur race, de leur groupe ethnique, de leur religion, de leur sexe, de leur âge, de leur nationalité ou de leur appartenance politique. L'Union européenne dans son ensemble, c'est-à-dire la Commission et les Etats Membres, est le principal donateur humanitaire institutionnel dans le monde.

L'un des événements les plus importants qui a eu des conséquences sur le plan humanitaire en 2011 a été la famine dans la Corne de l'Afrique. Pourtant depuis des décennies, les Organisations Non Gouvernementales sont présentes sur le terrain et sont témoins de la lutte quotidienne que mène la majorité de la population pour survivre.

Consigne de l'activité de travaux pratiques :

Afin de préparer votre séquence en classe de seconde en enseignement d'exploration « Santé et social », vous recherchez des informations sur la situation des populations de la Corne de l'Afrique et les actions humanitaires menées par les Organisations non gouvernementales (ONG).

Vous réalisez une présentation synthétique du résultat de votre recherche.

Votre production sera imprimée.

ANNEXES

Annexe 1 :

Agence des Nations Unies pour les réfugiés. *Crise dans la Corne de l'Afrique – La situation humanitaire se dégrade*. Site UNHCR.

<http://www.unhcr.fr/pages/4e2030a76.html> (page consultée le 10 février 2012)

Annexe 2 :

Organisation Mondiale de la Santé. *Situation sanitaire en Ethiopie*. Site OMS Afrique.

<http://www.afro.who.int/fr/recherche.html?searchword=situation+sanitaire+ethiopie&ordering=newest&searchphrase=all> (page téléchargée le 18 juillet 2011)

ANNEXE 1

La situation humanitaire se dégrade

La Somalie est aujourd'hui au cœur de l'une des pires crises humanitaires au monde. Deux décennies de conflit et des sécheresses successives ont déraciné le quart de sa population qui compte 7,5 millions de personnes. Alors que la région subit la pire sécheresse jamais vue depuis 60 ans, l'exode des Somaliens s'amplifie.

Durant les six premiers mois de l'année 2011, plus de 83 000 Somaliens ont fui vers le Kenya et plus de 54 000 vers l'Éthiopie. En juillet, le nombre d'arrivées quotidiennes oscille entre 1 300 et 1 700. Plus de 2 600 Somaliens ont par ailleurs traversé la frontière vers Djibouti à la mi-2011.

Les réfugiés expliquent avoir fui la Somalie à cause du conflit et de la sécheresse. Beaucoup attendent le dernier moment pour fuir. Ils tentent désespérément de survivre à la violence, aux mauvaises récoltes et à l'augmentation du prix des denrées alimentaires jusqu'à ce qu'ils n'aient plus d'autre alternative que de fuir. L'insécurité prive les civils de toute assistance, les forçant à laisser derrière eux les malades et les personnes âgées et à fuir leur foyer en quête d'aide.

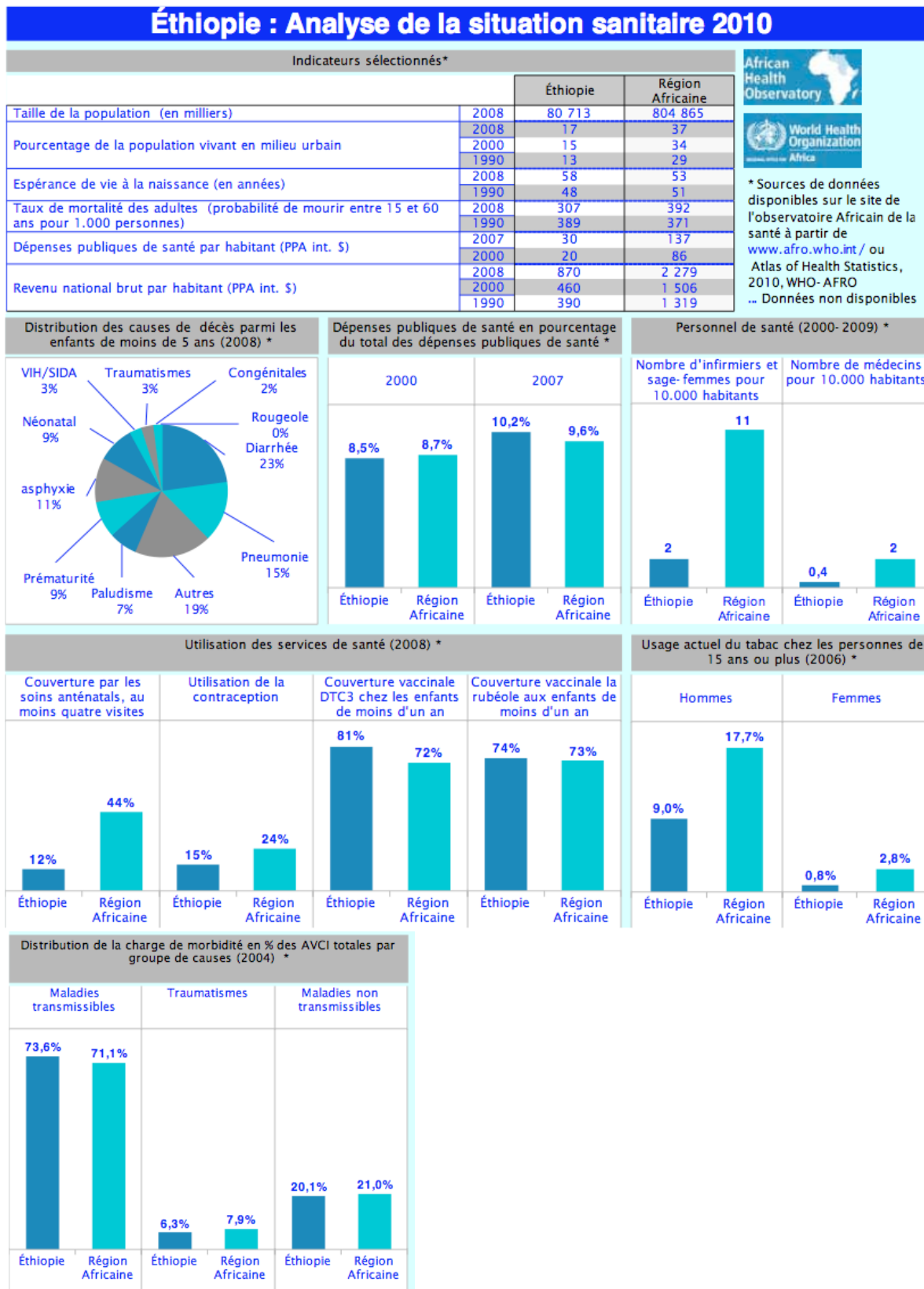
Beaucoup marchent pendant des semaines pour aller chercher de l'aide dans les pays voisins. Certains décèdent durant le trajet périlleux, les enfants les plus faibles trouvent la mort sur le chemin sous les yeux de leur mère, impuissante. Les réfugiés qui réussissent à rejoindre les camps au Kenya ou en Éthiopie arrivent épuisés, déshydratés ou souffrant de malnutrition sévère. Le taux de mortalité infantile est alarmant.

Les réfugiés ont d'urgence besoin d'une aide médicale et d'une alimentation à haute valeur énergétique et protéinique. Ils ont également besoin d'eau potable, d'abri et de services essentiels dans les camps.

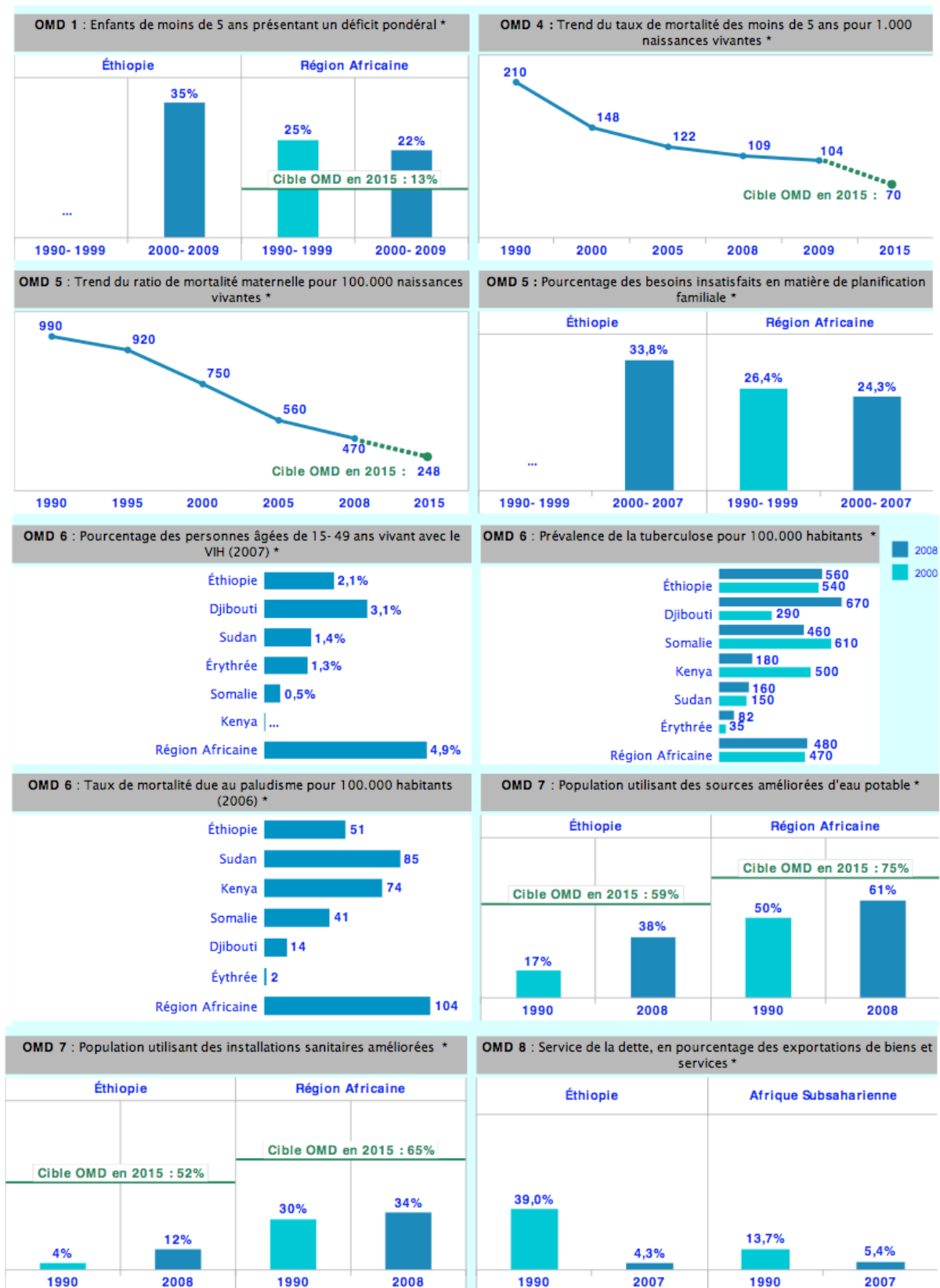
Le Haut Comité aux Réfugiés (HCR) a lancé un appel de fonds d'un montant de 136,3 millions de dollars pour financer les opérations d'urgence dans les pays hôtes, à Djibouti, en Éthiopie et au Kenya, des pays eux-mêmes gravement touchés par la sécheresse. Le HCR a également appelé à pouvoir accéder au sein de la Somalie pour que les personnes affectées puissent recevoir une aide, sans avoir à fuir leur foyer.

Source : Agence des Nations Unies pour les réfugiés. *Crise dans la Corne de l'Afrique – La situation humanitaire se dégrade*. Site UNHCR.
<http://www.unhcr.fr/pages/4e2030a76.html>

ANNEXE 2



AVCI : Année de vie corrigée de l'incapacité
 OMD : Objectif pour le millénaire du développement
 DTC3 : Diphtérie-tétanos-coqueluche
 PPA : Parité de pouvoir d'achat



Source : Organisation Mondiale de la Santé. *Situation sanitaire en Ethiopie*. Site OMS Afrique.
<http://www.afro.who.int/fr/recherche.html?searchword=situation+sanitaire+ethiopie&ordering=newest&searchphrase=all>

SESSION 2012

CAPET INTERNE SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO- SOCIALES
Epreuve pratique d'admission

**Leçon portant sur les programmes des lycées
et des classes post-baccalauréat**

DUREE DE L'EPREUVE :

- Travaux pratiques : 4 heures.
- Préparation de l'exposé : 1 heure.
- Exposé : 30 minutes.
- Entretien : 30 minutes.
- Coefficient : 2

ORGANISATION DETAILLEE DE L'EPREUVE

Vous disposez de :

1h en salle de préparation pour :

- Vous approprier le sujet : conception et organisation d'une séquence de formation
- Préparer les travaux pratiques correspondant à la compétence liée à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (tic).

1h30 minutes en salle de TP multimédia pour :

- Réaliser les investigations et les analyses relatives au sujet

1H30 en salle de préparation pour :

- Finaliser votre activité de travaux pratiques
- Envisager la préparation de la séquence de formation en lien avec l'une des activités pratiques et détailler une des séances

1H en salle de préparation pour :

- Préparer votre exposé oral

1H devant le jury pour un exposé et un entretien

Durant l'exposé de 30 minutes, vous :

- Explicitez votre démarche méthodologique ;
- Mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques
- Décrivez la séquence de formation élaborée et présenterez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence

Durant l'entretien de 30 minutes, vous serez conduit plus particulièrement à :

- Préciser certains points de votre présentation
- Expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique

CONCEPTION ET ORGANISATION D'UNE SEQUENCE DE FORMATION

Enseignant en section de technicien supérieur en Economie Sociale familiale (BTS ESF), vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques.

Cette séquence se situe dans le module 2 « animation-formation » et plus particulièrement en 2.3 « connaissance des publics ». Elle a pour objectif d'analyser les caractéristiques des publics.

Vous présenterez :

- la séquence de formation dans son ensemble
- une séance de formation constitutive de la séquence

Travaux pratiques

« L'aide à la fonction parentale s'est structurée à partir de la fin des années 1980 et elle constitue aujourd'hui une catégorie de l'action des pouvoirs publics. Pour autant, elle ne renvoie pas à un référentiel univoque car elle est traversée par deux logiques contradictoires. Dans un cas, il s'agit de valoriser les compétences des parents, même lorsque ceux-ci sont « défaillants », afin qu'ils puissent effectivement assurer leurs droits et obligations. L'aide à la fonction parentale est ainsi mobilisée dans le cadre de projets visant à construire autour de l'enfant et de ses besoins une harmonie dont chacun pourrait tirer profit en termes de sécurité et d'épanouissement. Dans le second cas, le soutien à la fonction parentale est rattaché à une conception disciplinaire de l'action publique qui se nourrit de la problématique de l'insécurité, et qui repose sur la menace et la répression.

Entre l'émancipation et le contrôle, nous observons ainsi deux manières opposées de concevoir les rapports entre la sphère du privé et celle du public, mais une même focalisation sur l'enfant que traduit l'affirmation répétée de l'ordre familial comme composante de l'ordre social global. »

Source : « Soutien à la parentalité », David Pioli, dans « société et jeunesse en difficultés » janvier 2006

Consigne de l'activité de travaux pratiques :

Vous enseignez en section de technicien supérieur en Economie Sociale Familiale. Vous préparez la séquence relative à l'étude de la famille. Dans ce cadre vous envisagez de solliciter un professionnel participant au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents du département des Côtes d'Armor.

Vous réalisez un document récapitulatif des intervenants susceptibles d'être sollicités.

Votre production sera imprimée.

ANNEXE : Evaluation des dispositifs des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) R Rousille et JP Normas, Documentation Française, Mars 2004

ANNEXE 1

LES RESEAUX D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS REAAP

Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écoute et de dialogue en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant.

Si, d'une façon générale, tous les acteurs de l'enfance sont concernés, les parents gardent une place unique. L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants.

La multiplication des informations, voire des injonctions, ne facilite pas la tâche des parents.

Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de leur enfant.

C'est pourquoi suite à la conférence de la famille de 1998, les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ont été créés par la circulaire F/DGAS/DIV/DPM N°1999/153 du 9 mars 1999.

Les REAAP permettent la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.

Ils sont, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances.

Les grands principes animant les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents :

Les REAAP ont pour objectif d'aider les parents à esquisser des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité mais aussi face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

Ainsi, ils veillent à permettre aux parents d'être les éducateurs de leur enfant, en s'appuyant sur leur savoir-faire propre mais aussi sur leur aptitude à s'entraider pour leur redonner confiance dans leur capacité à assurer ce rôle parental.

Les actions développées dans le cadre des REAAP, leur contenu et leur mise en œuvre respectent les principes de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.

En vertu de ces principes, les actions s'adressent à toutes les familles quelles qu'elles soient.

Les actions se déroulent dans une acceptation de la diversité des formes d'exercice de la fonction parentale et évitent toute stigmatisation des personnes présentes.

Les parents sont et demeurent les acteurs privilégiés des réseaux. Néanmoins, les professionnels ont vocation à intervenir en appui. En effet, leur présence apporte des compétences particulières telles que : l'animation de groupes de paroles, mais aussi du conseil ou une orientation vers les dispositifs existants auprès desquels les parents peuvent trouver une aide.

Les actions de soutien à la fonction parentale sont développées en relais et en appui des dispositifs de droit commun auxquels elles n'ont pas vocation à se substituer (médiation familiale, conseil conjugal et familial, thérapie familiale, actions relevant de l'aide sociale à l'enfance...).

Enfin, le dispositif s'inscrivant dans une démarche partenariale, tous les acteurs intervenant dans le champ de la parentalité (collectivités locales et territoriales,

associations, administrations, organismes de sécurité sociale, ...) sont associés à la réflexion et au développement des actions menées dans le cadre des REAAP.

Les grands domaines d'intervention :

Les REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

Les actions mises en réseau visent à conforter les compétences des parents notamment aux périodes charnières du développement des enfants quand l'exercice de la parentalité peut être mis à l'épreuve.

Ainsi peuvent, entre autres, être abordées les questions suivantes :

- place de chacun des parents, père et mère, auprès de leurs enfants ;
- confiance dans leur capacité éducative ;
- attention à l'enfant et à ses besoins ;
- responsabilité des parents dans la protection de leur enfant et pour une éducation sans violence ;
- relations et liens parents enfants et éducation dans le milieu familial (questions relatives à l'autorité, à la gestion des conflits et au respect des règles de vie) ;
- instauration de limites ;
- santé ; sexualité ;
- « crise d'adolescence » ; conduites à risques...
- sensibilisation des parents sur les aspects interculturels de la parentalité (histoire familiale, parcours migratoire...)

Les modalités de mise en œuvre :

Les parents se rencontrent dans différents lieux (centres sociaux, écoles, crèches, bibliothèques, salles municipales...) et autour d'activités (groupe de parole, conférence débat, activités parents enfants...), avec ou sans l'appui de professionnels du secteur pour renforcer, par le dialogue et l'échange, leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

Source : Evaluation des dispositifs des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) R Rousille et JP Normas, Documentation Française, Mars 2004